



**PROVINCE DE QUEBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 6 octobre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipale de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à St-Odilon-de-Cranbourne, le sixième jour du mois d'octobre, deux mille quatorze, à vingt heures.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Marjolaine Deblois
Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Patrice Giguère

Sont absents :

Monsieur le conseiller : Mario Boily
Monsieur le maire : André Labbé

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Denise Roy.

Est également présente :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Giguère.

ORDRE DU JOUR SÉANCE D'OCTOBRE 2014

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de septembre 2014.
3. Adoption des comptes.
4. Demande rang 10 Ouest.
5. Avis de motion 322-2014 plan d'urbanisme
6. Avis de motion 323-2014 règlement administratif en matière d'urbanisme
7. Avis de motion 324-2014 règlement de zonage
8. Avis de motion 325-2014 règlement de lotissement
9. Avis de motion 326-2014 règlement de construction
10. Avis de motion 327-2014 règlement sur les conditions d'émission des permis de construction
11. Avis de motion 328-2014 dérogations mineures
12. Adoption du projet 322-2014 plan d'urbanisme
13. Adoption du projet 323-2014 règlement administratif en matière d'urbanisme
14. Adoption du projet 324-2014 règlement de zonage
15. Adoption du projet 325-2014 règlement de lotissement
16. Adoption du projet 326-2014 règlement de construction
17. Adoption du projet 327-2014 règlement sur les conditions d'émission des permis de construction
18. Adoption du projet 328-2014 dérogations mineures
19. Demande Terrain rue des Lilas.
20. Soumission 2014-05 Camion-citerne.
21. Soumission 2014-07 Collecte et transport des matières résiduelles.
22. Services sanitaires D.F. de Beauce (gros rebus).
23. Offre Biolab.
24. Ondes cellulaires.

25. Résolution affectation réserve camion pompier.
26. Résolution pour travaux en régie, taxe d'accise sur l'essence.
27. Soirée des Sommets.
28. Commandites (Club motoneige des Etchemins)
29. Rapport d'intervention août.
30. Période de questions.
31. DIVERS :
 - Lecture de la correspondance.
 - Rapport des organismes.
 - Présentation du rapport financier au 6 octobre 2014.
 - Location nappes.
 - Facturation sortie pompier.
 - Date de la préséance.
32. Levée de l'assemblée

01. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 01-06-10-2014

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que l'ordre du jour de cette séance soit adopté avec l'ajout du point 4, soit « Demande rang 10 Ouest ».

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE 2014

Résolution numéro 02-06-10-2014

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le procès-verbal de septembre soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

03. ADOPTION DES COMPTES

Résolution 03-06-10-2014

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 6 octobre au montant de 169 501,17\$.

04. DEMANDE RANG 10 OUEST

Une demande est faite par les résidents du rang 10 Ouest pour la continuité de l'asphalte sur la distance restante approximative de 2 km. Le conseil explique que cette demande sera prise en considération lors des prochains budgets.

05. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 322-2014 : PLAN D'URBANISME

Résolution 05-06-10-2014

Avis de motion est par la présente donné par Lynda Poulin qu'il y aura, lors d'une séance ultérieure, adoption d'un règlement révisant le « Plan d'urbanisme portant le numéro de règlement 198-90 et ses amendements » dans le cadre d'une révision quinquennale de sa réglementation d'urbanisme.

06. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 323-2014 : RÈGLEMENT ADMINISTRATIF EN MATIÈRE D'URBANISME

Résolution 06-06-10-2014

Avis de motion est par la présente donné par Alain St-Hilaire qu'il y aura, lors d'une séance ultérieure, adoption d'un nouveau règlement administratif en matière d'urbanisme abrogeant et remplaçant le « Règlement sur les permis et certificats portant le numéro 202-90 et ses amendements ».

07. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 324-2014 : RÈGLEMENT DE ZONAGE

Résolution 07-06-10-2014

Avis de motion est par la présente donné par Marjolaine Deblois qu'il y aura, lors d'une séance ultérieure, adoption d'un nouveau règlement de zonage remplaçant le « Règlement de zonage et portant le numéro 199-90 et ses amendements » dans le cadre d'une révision quinquennale de sa réglementation d'urbanisme.

08. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 325-2014 : RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Résolution 08-06-10-2014

Avis de motion est par la présente donné par Patrice Giguère qu'il y aura, lors d'une séance ultérieure, adoption d'un nouveau règlement de lotissement remplaçant le « Règlement de lotissement portant le numéro 200-90 et ses amendements » dans le cadre d'une révision quinquennale de sa réglementation d'urbanisme.

09. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 326-2014 : RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Résolution 09-06-10-2014

Avis de motion est par la présente donné par Lynda Poulin qu'il y aura, lors d'une séance ultérieure, adoption d'un règlement de construction abrogeant et remplaçant le « Règlement de construction portant le numéro 201-90 et ses amendements ».

10. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 327-2014 : RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Résolution 10-06-10-2014

Avis de motion est par la présente donné par Alain St-Hilaire qu'il y aura, lors d'une séance ultérieure, adoption d'un nouveau règlement sur les conditions d'émission des permis de construction abrogeant et remplaçant le « Règlement sur les permis et certificats portant le numéro 202-90 et ses amendements ».

**11. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 328-2014 : RÈGLEMENT SUR
LES DÉROGATIONS MINEURES**

Résolution 11-06-10-2014

Avis de motion est par la présente donné par Marjolaine Deblois qu'il y aura, lors d'une séance ultérieure, adoption d'un nouveau règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme abrogeant et remplaçant le « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme portant le numéro 250-99 et ses amendements ».

12. ADOPTION DU PROJET 322-2014 PLAN D'URBANISME

Résolution 12-06-10-2014

ATTENDU QUE le *Plan d'urbanisme* de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a été adopté en juin 1990;

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier son *Plan d'urbanisme* de façon à le rendre conforme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également remplacer son *Plan d'urbanisme* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation sera tenue le 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité que le projet de *Plan d'urbanisme* soit adopté tel que déposé.

**13. ADOPTION DU PROJET 323-2014 RÈGLEMENT
ADMINISTRATIF EN MATIÈRE D'URBANISME**

Résolution 13-06-10-2014

ATTENDU QUE le *Règlement sur les permis et certificats* de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a été adopté en juillet 1990;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite remplacer son *Règlement sur les permis et certificats* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation sera tenue le 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité que le projet de *Règlement administratif en matière d'urbanisme* soit adopté tel que déposé.

14. ADOPTION DU PROJET 324-2014 RÈGLEMENT DE ZONAGE **Résolution 14-06-10-2014**

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage* de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a été adopté en juillet 1990;

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier son *Règlement de zonage* de façon à le rendre conforme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également remplacer son *Règlement de zonage* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation sera tenue le 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité que le projet de *Règlement de zonage* soit adopté, tel que déposé.

15. ADOPTION DU PROJET 325-2014 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT **Résolution 15-06-10-2014**

ATTENDU QUE le *Règlement de lotissement* de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a été adopté en juillet 1990;

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier son *Règlement de lotissement* de façon à le rendre conforme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également remplacer son *Règlement de lotissement* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation sera tenue le 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité que le projet de *Règlement de lotissement* soit adopté tel que déposé.

16. ADOPTION DU PROJET 326-2014 RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION
Résolution 16-06-10-2014

ATTENDU QUE le *Règlement de construction* de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a été adopté en juillet 1990;

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier son *Règlement de construction* de façon à le rendre conforme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également remplacer son *Règlement de construction* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation sera tenue le 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité que le projet de *Règlement de construction* soit adopté tel que déposé.

17. ADOPTION DU PROJET 327-2014 RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION
Résolution 17-06-10-2014

ATTENDU QUE le *Règlement sur les permis et certificats* de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a été adopté en juillet 1990;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite remplacer son *Règlement sur les permis et certificats* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation sera tenue le 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité que le projet de *Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction* soit adopté tel que déposé.

18. ADOPTION DU PROJET 328-2014 RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Résolution 18-06-10-2014

ATTENDU QU'en vertu des articles 145.1 et 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ, c. A-19.1), le conseil d'une municipalité peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

ATTENDU QU'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux articles 146, 147 et 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le règlement 307;

ATTENDU QUE le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a été adopté en 1999;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier sa réglementation en urbanisme de façon à le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

ATTENDU QUE la municipalité doit remplacer son règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme afin de tenir compte de sa nouvelle réglementation en urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation sera tenue le 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité que le projet de règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme soit adopté tel que déposé.

19. DEMANDE TERRAIN RUE DES LILAS

Résolution 19-06-10-2014

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'autoriser le jumelage et la vente de deux terrains de la rue des Lilas, soit les numéros 17 et 18.

20. SOUMISSION 2014-05 CAMION-CITERNE

Résolution 20-06-10-2014

ATTENDU QUE l'achat d'un nouveau camion-citerne est prévu pour 2015;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de demander des soumissions par appel d'offres public et que les documents d'appel d'offres soient délivrés uniquement par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SÉAO tel que requis par la loi.

21. SOUMISSION 2014-07 COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Résolution 21-06-10-2014

ATTENDU QUE l'achat du contrat de collecte et transport des matières résiduelles vient à échéance le 31 décembre 2014;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de demander des soumissions par appel d'offres public et que les documents d'appel d'offres soient délivrés uniquement par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SÉAO tel que requis par la loi.

22. SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE (GROS REBUS)

Résolution 22-06-10-2014

ATTENDU QUE les Services Sanitaires D.F. de Beauce ont présenté une offre à la Municipalité pour le service de récupération des gros rebus à leur centre de tri,

ATTENDU QUE la municipalité économise 15.12\$ de la tonne métrique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'accepter l'offre des Services Sanitaires D.F. de Beauce.

23. OFFRE BIOLAB

Résolution 23-06-10-2014

ATTENDU QUE Biolab a présenté une offre à la Municipalité pour offrir un service de point de dépôt d'analyse microbiologique,

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de refuser l'offre de Biolab.

24. ONDES CELLULAIRES

Résolution 24-06-10-2014

ATTENDU QU'il y a un problème d'ondes cellulaires à différents endroits dans la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de faire des vérifications auprès de Sogetel pour améliorer la réception des ondes cellulaires dans la Municipalité.

25. RÉOLUTION AFFECTATION RÉSERVE CAMION DE POMPIER

Résolution 25-06-10-2014

ATTENDU QUE l'achat d'un nouveau camion-citerne est prévu pour 2015;

ATTENDU QU'un fond d'accumulation avait été créé dans le but d'accumuler une mise de fond pour cet achat et que le solde en date du jour est de 130 839,34\$;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 298-2009 vient à échéance le 19 janvier prochain au montant de 123 900\$;

ATTENDU QUE les taux accordés pour les prêts varient en fonction du montant emprunté;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'affecter un montant de 123 900\$ du fond réservé au camion-citerne pour payer en totalité le règlement d'emprunt 298-2009 dans le but de bénéficier d'un meilleur taux.

26. RÉOLUTION POUR TRAVAUX EN RÉGIE, TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

Résolution 26-06-10-2014

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne salue les engagements des gouvernements fédéral et provincial pour 2,67 milliards de dollars pour les cinq prochaines années dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*;

CONSIDÉRANT que dans les modalités de ce programme, la contribution gouvernementale versée dans le cadre du Programme de la TECQ ne peut servir au remboursement des travaux effectués en régie;

CONSIDÉRANT que cette restriction supplémentaire au *Programme de la TECQ* représente des déboursés supplémentaires importants pour les municipalités qui réalisent habituellement leurs travaux en régie;

CONSIDÉRANT qu'au cours du dernier *Programme de la TECQ* 2010-2013, la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a effectué des travaux en régie pour la mise aux normes de l'eau potable et a réalisé des économies de plus de 60%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité:

- Que le Conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne demande à Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de réviser la classification des travaux et dépenses non-admissibles du Programme de la TECQ afin que les travaux en régie soient considérés comme une dépense admissible;
- Que copie de la présente résolution soit transmise pour appui au député de Beauce-Nord, monsieur André Spénard, au député de Beauce monsieur Maxime Bernier ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités monsieur Richard Lehoux.

27. SOIRÉE DES SOMMETS

Résolution 27-06-10-2014

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil que cinq soupers soient payés par la municipalité à l'occasion de la soirée des sommets du C.L.D. Robert-Cliche qui aura lieu mercredi le 22 octobre prochain à l'Hôtel National de Tring-Jonction.

28. COMMANDITES (CLUB MOTONEIGE DES ETCHEMINS)

Résolution 28-06-10-2014

ATTENDU QUE le club de motoneige des Etchemins désire acquérir un nouveau surfaceur BR-350 avec gratte pour la saison 2015-2016 et demande l'implication de la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de refuser cette demande.

29. RAPPORTS INTERVENTION INCENDIE

Résolution 29-06-10-2014

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'accepter le rapport mensuel d'août du service incendie tel que présenté par le directeur incendie, Robert Ruel.

30. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une contribuable fait part d'une demande d'information pour une dérogation. Celle-ci doit rappeler au bureau municipal.

31. DIVERS

- La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.
- Les conseillers concernés font un rapport des organismes : l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.
- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente le rapport financier en date du 6 octobre 2014 et le dépose au conseil.

➤ **Résolution 31A-06-10-2014**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de louer les nappes lavées seulement au coût de 3\$ à partir de la présente.

➤ **Résolution 31B-06-10-2014**

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'envoyer une note de crédit pour la facture de la sortie de pompier du 26 juillet dernier. Des vérifications du système d'alarme seront faites dans les prochaines semaines.

- La date de la prochaine préséance sera le mardi 28 octobre prochain à 19h.

32. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 32-06-10-2014

Il est proposé par Lynda Poulin que la séance soit levée à 21h35.

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse suppléante.

Dominique Giguère,
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière.